

ANNEXE

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE Septembre 2013

Le Restaurant Universitaire délivre une prestation de restauration au profit de différents publics fréquentant le Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne.

Ce règlement est susceptible d'être modifié suivant l'évolution de la réglementation et les avis des organismes paritaires (CTP-CHS).

PUBLIC

Il est accessible aux usagers suivants :

- Etudiants
- Personnels des Universités pour lesquels une convention fixant les tarifs et modalités d'accueil aura été établie ; les stagiaires en formation continue.
- Personnels du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, conjoints, enfants, organismes rattachés, stagiaires et assistants familiaux
- Publics extérieurs en lien avec l'activité du site universitaire, invités

HORAIRES

Le restaurant Universitaire fonctionne pour le repas de midi uniquement.

Il est ouvert du lundi au vendredi, hors fêtes légales.

Les horaires d'ouverture sont adaptés à deux périodes de fréquentation

- De 11 h 45 à 13 h 30 (septembre à juin)
- De 12 h à 13 h 15 (juillet - août)

Dans l'hypothèse d'aménagement exceptionnel de ses horaires d'ouverture les usagers seront prévenus par voie d'affichage

PERIODE DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'ouvrir au public sur toute l'année, à l'exception de trois semaines de fermeture. Ces trois périodes de fermetures correspondent aux :

- congés de fin d'année (Noël, 1^{er} de l'an),
- congés d'été (15 août),
- fermeture pour grand nettoyage (2 fois 2 jours ½).

Les usagers seront prévenus de ces fermetures par voie d'affichage

TARIFICATION ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs et les différents modes de paiement sont affichés en caisse

MODALITES DE SUIVI DE L'ACTIVITE

Deux organes sont institués avec les missions suivantes :

- Un Conseil de gestion, organe consultatif développant une mission de suivi de la gestion et des orientations du restaurant universitaire,

- Une Commission d'Usagers à caractère d'information sur l'activité et le fonctionnement de cette structure associeront des représentants du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, du CROUS, du PRES, des Universités, des personnes qualifiées, des étudiants et des usagers

REGLES DE COMPORTEMENT

Chaque usager doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur. Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux usagers de se soumettre aux règles d'hygiène et de propreté élémentaires.

Il est interdit de faire entrer ou sortir de ce restaurant de la nourriture et des boissons alcoolisées.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du restaurant universitaire en application des dispositions prévues par décret n° 92.478 du 29 mai 1992.

L'usage du four à micro-ondes et de la fontaine à eau mis à disposition dans la salle de restauration, est exclusivement réservé aux usagers du restaurant.

Chaque usager doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir être.

Le non respect des règles de bonne conduite pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du restaurant.

Le Président,